

## DIPLÔME INTER UNIVERSITAIRE ÉTUDE ET PRISE EN CHARGE DES CONDUITES SUICIDAIRES Année universitaire 2011/2012

### ■ OBJECTIFS

- Approfondir l'étude des phénomènes suicidaires et leurs multiples aspects (médicaux, psychiatriques, psychologiques, épidémiologiques, sociologiques, juridiques,...),
- Acquérir une compétence pour la prise en charge médicale, psychologique et sociale des suicidants,
- Développer la connaissance des mesures de prévention du suicide et des comportements suicidaires.

### ■ PUBLIC CONCERNÉ

- Étudiants français inscrits en 3<sup>ème</sup> cycle des études médicales ou de psychologie,
- Étudiants étrangers titulaires d'un diplôme permettant l'exercice de la médecine dans le pays d'obtention ou d'origine et en stage hospitalier au titre de la préparation d'un DIS, AFS ou FSA en France,
- Membre des équipes pluridisciplinaires, des services de Médecine et de Psychiatrie, amenés à participer à la prise en charge des suicidants (infirmiers, assistants sociaux, psychologues...) et titulaires d'un diplôme d'État d'exercice ou justifiant cinq années d'exercice professionnel lorsqu'ils sont désireux d'approfondir leur formation initiale,
- Professionnels du champ de la santé ou du champ social ayant reçu l'agrément du Directeur de l'Enseignement.

### ■ CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET VALIDATION

L'enseignement du Diplôme Inter-Universitaire est sanctionné par :

- L'apprentissage obligatoire de toutes les séances d'enseignement (4 modules et 1 séminaire).
- La soutenance d'un mémoire devant le jury constitué à cet effet parmi les membres de la commission pédagogique. Le Président du Jury est le Directeur de l'enseignement. Une note de 10/20 est nécessaire pour obtenir la validation du mémoire et la soutenance a lieu à la fin de l'année universitaire. Il existe la possibilité de soutenance l'année suivante à la condition d'une réinscription.

***Le diplôme est délivré par le Président de l'Université d'Angers, Brest, Nantes et Rennes I, en fonction de l'UFR d'inscription.***

### ■ INSCRIPTIONS

Les inscriptions des candidats doivent être prises à la Faculté de Médecine de l'Université correspondant à la région du domicile; les droits d'inscription sont perçus par chaque université.

### ■ COÛT

Formation continue avec une prise en charge employeur: 1130 Euros  
Formation continue avec une prise en charge individuelle : 615 Euros  
Interne de l'UBO : 175 €

## ■ PROGRAMME

La durée de l'enseignement est d'un an (100 heures). Il comprend :

<p><b>4 modules obligatoires</b> de cours magistraux pour un total de 64 heures (4 demi-journées groupées par module) Chaque UFR organise l'enseignement pour un module.</p>	
<p><b>Module 1 → Brest</b> Définitions et problèmes de terminologie Données épidémiologiques décembre</p>	<p><b>Module 3 → Rennes</b> Aspects socio-culturels et juridiques</p>
<p><b>Module 2 → Nantes</b> Aspects cliniques</p>	<p><b>Module 4 → Angers</b> Aspects préventifs et thérapeutiques juin</p>
<p><b>Un séminaire local</b>, pour un total de 36 heures (organisé dans chaque ville de faculté). Ce séminaire porte sur l'analyse de la pratique à partir d'études de cas cliniques et d'éclairages théoriques. Séminaire Brest</p>	

## ■ RESPONSABLE

Pr. M. WALTER

## ■ CONTACTS

22 avenue Camille Desmoulins – CS 93837 – 29238 BREST CEDEX

Téléphone : 02.98.01.64.69. ou 01.98.01.69.50 Fax 02.98.01.69.44

[maryse.corbin@univ-brest.fr](mailto:maryse.corbin@univ-brest.fr) // [virginie.lebanner@univ-brest.fr](mailto:virginie.lebanner@univ-brest.fr) // [www.univ-brest.fr/medecine](http://www.univ-brest.fr/medecine)

(page formation)